



CGT Sevelnord lundi 10 avril 2017

Contacts : Équipe Bleue 03-27-22-51-06 ou 37-51-06,
Équipe Verte 03-27-22-50-29 ou 37-50-29,
Local CGT 03-27-22-67-04 ou 37-67-04,
syndicatcgtsevelnord.over-blog.com
Page Facebook : syndicat cgt sevelnord

MENACE SUR L'EMPLOI ! La direction veut se débarrasser des salariés qui ont usé leur santé aux travail.

Comme l'a expliqué la CGT dans son tract du 04 avril 2017, l'emploi de Mr Didier REANT (travailleur handicapé et victime d'une maladie professionnelle), est menacé suite à la vente de son secteur, MFH à GT LOGISTIQUE.

Le mercredi 05 avril à la demande de la CGT, a eu lieu un CHSCT extraordinaire afin que celui-ci puisse effectuer une enquête comme le prévoit l'article L 4612-5 du code du travail en cas de maladie professionnelle, accident du travail etc...

Cette enquête, **rejetée** par les membres CHSCT FO et SPI, aurait permis de démontrer les possibilités de reclassement pour Mr Didier REANT et obliger la direction à maintenir son emploi notamment par l'aménagement de postes de travail comme le prévoit l'article L 4612-11 du code du travail.

Comme il est prévu dans la mission du CHSCT, la CGT avait demandé la présence du médecin du travail ainsi que celle de Mr Didier REANT afin qu'il puisse s'exprimer. Le médecin du travail ne s'est pas présenté à cette instance et la direction ainsi que les membres CHSCT du SPI et FO ont refusé la présence de Mr Didier REANT.

Malgré les engagements prévus dans l'accord PSA sur la réinsertion professionnelle des personnes handicapées qu'ils ont signé, les membres du CHSCT SPI et FO ont déclaré qu'ils n'étaient pas compétent à défendre l'emploi de Mr Didier REANT, laissant ainsi la direction accomplir son objectif de vider l'usine et de confirmer son licenciement.

Pour la CGT,

Il est inacceptable qu'un salarié, comme Mr Didier REANT, perde son emploi à cause des objectifs de rentabilité prévus par le **plan PUSH TO PASS de TAVARES.**

Comme le prévoit l'article L 1226-2 du code du travail, la direction doit maintenant prendre l'avis des délégués du personnel sur les possibilités de reclassement de Mr Didier REANT.

Au travers d'une enquête réalisée dans les ateliers et après discussion avec Mr Didier REANT, les deux membres CGT confirment que son reclassement est possible comme par exemple : au contrôle final en peinture, saisie centrale, inventariste, CRAC, cariste (étant en possession de son CACES)... De plus Mr Didier REANT est volontaire pour une mobilité à la FM ou UMV...